

Communauté de Communes Bresse et Saône

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 31

➤ présents : 29 ➤ contre :

➤ votants : 31 ➤ blanc :

➤ abstention :

*Date de convocation : 7 octobre 2025***Séance du 13 octobre 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 13 OCTOBRE à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Replonges sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-DIOCHON Eric-GAUTHERET Marie-Pierre
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRreau Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Gorrevoit	JANIAUD Françoise
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-PACCAUD Christine-
		MONTRERRAT Raphaël
	Reyssouze	PELUS Agnès
	Saint-André-de-Bâgé	
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Madame Isabelle MERONI a donné pouvoir à Madame Marie-Pierre GAUTHERET pour voter en son nom.

Monsieur Jean-Jacques BESSON.

Madame Victoria POLI.

Monsieur Henri GUILERMIN est suppléé par Madame Françoise JANIAUD.

Monsieur Laurent MARTIN.

Monsieur Christian GAULIN.

Monsieur Philippe PLENARD a donné pouvoir à Monsieur Gilbert JULLIN pour voter en son nom.

Monsieur Jean-Pierre MARGUIN.

Monsieur Gilbert JULLIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Attribution nominative des aides à la réhabilitation des assainissements non collectifs – Programme 2022.

Compte-tenu de la sensibilité des milieux récepteurs et du nombre d'installations d'assainissement non collectif ne répondant pas aux exigences réglementaires sur le territoire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, la Communauté de Communes incite les usagers à réhabiliter leur filière d'assainissement non conforme en prescrivant les travaux de mise aux normes. Pour ce faire, elle regroupe les demandes d'aides pour élaborer des programmes annuels de réhabilitation.

Ce programme permet aux propriétaires d'installations polluantes de percevoir de l'aide du Département de l'Ain.

Le Département de l'Ain donne alors mandat à la collectivité pour assurer l'attribution et le versement de l'aide aux particuliers maîtres d'ouvrages sollicitant une subvention, sans aucune retenue ni compensation.

Des programmes d'aide à la réhabilitation établis en 2020 et 2021 sont actuellement menés. Une partie des usagers ont déjà réalisé les mises aux normes et perçu les subventions. 24 dossiers sont en cours.

Les subventions du programme de réhabilitation 2022 à attribuer aux particuliers maîtres d'ouvrages sont :

NOM	PRENOM	ADRESSE ANC	COMMUNE
RYON	Etienne	944 route de Chevroux	01380 BAGE-DOMMARTIN
FROMENT	Georges	785 route des Sablons	01380 BAGE-DOMMARTIN
NICOLLET	Christian et Pascale	220 route du Villat	01190 BOISSEY
DEPORTE	Laurie	891 route de Layat	01190 BOISSEY
GRIS	Georges	124 rue de Saint-André	01750 REPLONGES
JOSSERAND	Anthony	Route du Gros Chêne	01380 BAGE-DOMMARTIN
GUYENNON	Pierre	4270 route de Mantenay	01190 CHAVANNES/REYSSOUZE
ROLLAND	Jocelyne	95 chemin des Fontaines	01190 BOISSEY
MOREL	Isabelle	1473 route de Saint-Cyr	01380 BAGE-DOMMARTIN
RENOUD-GRAPPIN	Jean-Paul	711 route de l'Etang Noyer	01190 BOISSEY
LAMBERET	Evelyne	215 route des Devets	01380 BAGE-DOMMARTIN
CHAPPELLAZ	Mélanie	669 route du Gros Chêne	01380 BAGE-DOMMARTIN
RENEBON	Baptiste	345 route de Pont-de-Vaux	01190 SAINT-ETIENNE/REYSSOUZE
GOYET	Gwendoline	11 place du 19 mars 1692	01190 SAINT-ETIENNE/REYSSOUZE
GERAY	Loic	25 route de Chassagne	01190 SAINT-BENIGNE
CAVILLON		243 route des Curvert	01190 CHAVANNES/REYSSOUZE
CARREL	Alexandre	Chemin des Bruyères	01190 ARBIGNY
GARDETTE	Thomas	40 place de la Gare	01570 MANZIAT
GIRAUD	Stéphane	1747 Grande Rue	01380 SAINT-ANDRE-DE-BAGE
GAMBIN	Hervé	39 impasse du Moulin de la Vernette	01190 SAINT-ETIENNE/REYSSOUZE
LHOSTE	Laura	185 impasse des Montets	01380 BAGE-DOMMARTIN

Vu l'article L.2224-8 du code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté de la Préfecture de l'Ain en date du 4 octobre 2018 portant modification des compétences facultatives et du siège de la Communauté de Communes Bresse et Saône

Vu le courrier du Département de l'Ain en date du 16 mai 2022 attribuant à la Communauté de Communes Bresse et Saône un programme de 24 réhabilitations des assainissements non collectif pour l'année 2022,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la Communauté de Communes Bresse et Saône à verser des subventions de réhabilitation de l'assainissement non collectif aux particuliers inscrits dans les programmes de réhabilitation sans aucune retenue ni compensation sur le montant des aides qu'elle perçoit du Département de l'Ain après versement aux particuliers,

AUTORISE la Communauté de Communes Bresse et Saône à verser les aides aux bénéficiaires du programme 2022 ci-dessus identifiés, une fois l'installation mise aux normes et validée par le Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

